

Les études ne cessent de l'annoncer, la très grande majorité des métiers de demain n'existent pas aujourd'hui. Cette situation confronte les dirigeants à un double défi, celui de développer une activité en répondant aux attentes actuelles de leurs clients sans oublier d'innover pour rester compétitifs.

Progressivement, les dirigeants veulent répondre à leurs obligations légales, fidéliser et conquérir de nouvelles clientèles, rester ouverts aux nouvelles opportunités, en s'orientant vers des actions de formation ciblées, de qualité, pragmatiques et qui tiennent compte de leurs problématiques professionnelles individuelles.

Ainsi, il est rare de voir un dirigeant s'absenter plus de 3 jours de son entreprise pour suivre une formation.

C'est partant de ces principes que l'AGEFICE s'emploie annuellement apporter une réponse souple, adaptée et attractive à l'ensemble de ses ressortissants.

Les actions menées par l'AGEFICE sur l'année écoulée se sont articulées autour de thématiques essentielles que sont :

Mieux identifier les ressortissants de l'AGEFICE,

Mieux informer les bénéficiaires,

Répondre aux besoins (en formation) immédiats et à venir,

S'assurer de la qualité des organismes de formation et des actions dispensées,

Rester acteur des réflexions menées sur le devenir de la formation professionnelle.

DES FREINS QUI RESTENT MARQUÉS

Les remontées de terrain qui alimentent nos travaux vont toutes dans le même sens et nous encouragent à poursuivre nos actions ; le but de l'AGEFICE restant de lever progressivement les freins à l'accès de la formation professionnelle, d'assurer la lisibilité de l'offre de formation, d'améliorer l'identification des rôles de chacun pour garantir un niveau de prestations et de satisfaction maximums, et ce, dans le respect du cadre et des missions qui sont les nôtres.

Les dirigeants d'entreprise sont invariablement confrontés à tout ou partie des nombreuses problématiques qui jalonnent leur parcours personnel d'accès à la formation :

- Ces problématiques concernent en premier lieu la perception qu'ils ont eux-mêmes de leurs propres besoins en formation. Le fait de se former a longtemps été perçu comme relevant d'un

constat d'échec ou d'un aveu d'incompétence, comme si le temps consacré à leur formation était du temps « perdu ». La formation est un investissement, qui comme tout investissement, doit permettre aux dirigeants de pérenniser ou de voir prospérer leurs activités et leurs entreprises.

- Elles concernent également la capacité des chefs d'entreprise à identifier leurs atouts, comme leurs faiblesses et à être en mesure de déterminer leurs stratégies et ainsi, leurs besoins en formation nécessaire pour atteindre leurs objectifs.

- La diversité des acteurs locaux et l'état du marché de la formation les confrontent encore à de nouveaux écueils. Il n'est pas toujours facile de savoir auprès de quel organisme de formation ils peuvent s'adresser, d'apprécier lequel sera le plus à même de répondre à leurs besoins, d'établir un plan de formation et de convenir d'un calendrier adapté à leurs contraintes.

- La complexité des démarches et parfois, de la réglementation, peuvent constituer de nouveaux obstacles. Les dirigeants ne connaissent pas toujours les solutions d'accompagnement possibles, ne sont pas nécessairement informés des dispositifs d'aides au financement qui existent pour les formations qu'ils envisagent ni des possibilités d'accès à des démarches simplifiées pour le financement de leur projet, dès lors qu'ils y sont éligibles.

Aux côtés de l'AGEFICE, les organismes de formation, les organismes collecteurs, les financeurs et leurs tutelles sont autant d'interlocuteurs qui sont au cœur du processus et œuvrent pour accompagner l'évolution des besoins et le renouvellement des pratiques en matière de formation professionnelle des travailleurs indépendants.

“ Le but de l'AGEFICE restant de lever progressivement les freins à l'accès de la formation professionnelle

UNE RÉGLEMENTATION PLUS PRÉSENTE

En l'état, une part importante des demandes de financement reçues de nos ressortissants concernent des actions destinées à répondre à des obligations légales liées à l'exercice de l'activité professionnelle de ces derniers.

Ces formations rendues obligatoires par la réglementation concernent de nombreux secteurs professionnels et ont trait à des questions de sécurité, d'hygiène, de nécessaire actualisation des connaissances dans certaines branches. S'il est souhaitable d'encadrer l'exercice des activités professionnelles concernées et s'il relève des missions de l'AGEFICE d'accompagner le financement de ces actions « obligatoires », il devient de plus en plus essentiel de préserver également aux dirigeants d'entreprise la possibilité de déterminer et de choisir les formations dont ils ont besoin pour assurer leur compétitivité et la survie de leurs entreprises.